



Compte rendu réunion CGT Finances Publiques/DRFIP du 7 avril 2021

Cette réunion se tient dans le cadre des rencontres régulières décidées compte tenu de la situation sanitaire.

Lors de la réunion précédente, le 1er avril, des informations avaient été données (pour la semaine suivante) en attente des mesures arrêtées par la Centrale. Depuis, un message du Secrétariat Général du ministère et du DG le 5 avril. La DRFIP n'a donc pas communiqué depuis.

Rappel de ces mesures :

Le télétravail sur 5 jours devient la règle pour les agents dont les missions sont principalement télétravaillables. Toutefois, les agents souffrant d'isolement peuvent revenir en présentiel 1 jour par semaine.

Des Autorisations d'Absence pour garde d'enfants seront accordées aux agents dont les missions ne sont pas télétravaillables et ayant des enfants de moins de 16 ans ou handicapés sans limite d'âge.

Pour les agents dont les missions sont télétravaillables, et ayant des enfants en crèche ou jusqu'au CM2, si aucune possibilité alternative de garde, et sur "demande adressée au chef de service qui devra tenir compte de leur situation individuelle et des impératifs de continuité de service public" **des ASA garde d'enfants seront accordées jusqu'au 26 avril 2021, date de réouverture des crèches et des écoles.**

Les agents concernés seront encouragés à prendre des congés sur la période.

Les agents qui n'auraient pas posé de congés ou qui en auraient posé entre le 26 avril et le 7 mai 2021 (période des vacances scolaires antérieures) peuvent être "invités" à avancer leurs congés ou à en déposer afin de les faire concorder avec la nouvelle période des congés scolaires (du 12 au 25 avril 2021).

D'entrée, la CGT a souligné que la semaine dernière, la DRFIP avait annoncé une mesure qualifiée de "télétravail dégradé" (pour tenir compte de la garde d'enfants pour réduire la productivité des agents en télétravail) qui n'étaient pas reprise par le SG et le DG.

Le DRFIP nous a répondu que c'était une option avancée par la direction mais non reprise dans le message donc non applicable.

Nous avons également indiqué qu'aucune disposition n'était prise pour les collègues ayant des enfants scolarisés en collèges (moins de 16 ans) alors que la réouverture des collèges et lycées n'était prévue que le 3 mai 2021.

Pour F. Mordacq, le SG a pris une option d'ouvrir les Asa garde d'enfants aux collègues habituellement en télétravail pour les enfants scolarisés jusqu'au CM2 mais qu'il devait y avoir un accord à trouver avec le chef de service : situation de l'agent et continuité du service.

En cas de désaccord, les organisations syndicales sont chargées de remonter à la direction la situation particulière de chaque agent.

Il n'y aura pas de nouveau message de la DRFIP sur Ulysse 59, mais le message du SG sera relayé.

La DRFIP n'a pas eu de cas d'incompréhension de cette note, ni de remontées des agents sur leur situation.

La CGT a posé la question du report des congés 2020 ? Ces congés devaient être pris avant le 10 mai, cette date est-elle maintenue compte tenu de la modification des vacances de printemps ?

La DRFIP n'a reçu aucune instruction sur le report des congés donc en l'absence d'information, la date du 10 mai reste de rigueur.

Point sur l'actualité Covid et le télétravail

Le point sera formalisé jeudi comme chaque semaine mais il apparaît un ralentissement des cas confirmés : 174 cas positifs recensés depuis le 1er septembre dont 8 sur les 5 derniers jours.

Cas contact internes : 13.

Concernant le télétravail, au 6 avril le nombre de télétravailleurs atteignait 40 % des effectifs devant être présent avec 987 télétravailleurs sur 2473 agents non absents. (en moyenne dans l'interrégion, la moyenne est de 34 %).

Au 29 mars, 1931 collègues étaient en capacité de télétravailler.

Sur la prévention, pas de précision sur la mise en place des tests ou auto tests.

Concernant la vaccination par les médecins de prévention : Le sujet est remonté à la DGFIP. La question n'est pas tranchée : pour le moment cela semble compliqué tant que la vaccination se fait par tranches d'âge et en fonction des co-morbidités.

Précision apportée par A. Phellion : la Mutualité Fonctions Publiques est en discussion avec la DGAFP pour mettre en place la vaccination. C'est un énorme chantier. Essai d'un centre de vaccination à Bercy.

Information apportée par le DRFIP : le CDC de Lille qui depuis 6 mois avait vu modifier ses missions pour répondre au Fonds de Solidarité pour les entreprises, rebasculera du 12 avril au 22 avril, sur ses missions de la campagne IR auprès des particuliers. Durant ces 3 jours, ils sont en formation pour étudier les mesures fiscales des particuliers.

Réaction intersyndicale sur ce sujet : les agents sont contents de retrouver leurs missions mais ce n'est que provisoire car le 22 avril ils rebasculeront sur les appels pour le Fonds de Solidarité des Entreprises.

De plus, ils n'ont que 3 jours de formation pour inciter à l'intégralité de la note sur la campagne IR. Ils ont l'impression de n'être que des pions interchangeables et que leurs demandes ne sont pas écoutées.

Pour le DRFIP, c'est une reconnaissance pour les agents du CDC qu'ils peuvent exercer 2 missions très différentes et que l'on reconnaît leur capacité.

Questions diverses :

Concernant les plateaux téléphoniques mis en place pour la campagne IR, il nous avait été dit que les agents seraient dotés de casques téléphoniques individuels. A priori, tous les agents n'ont pas reçu un casque ?

Les casques déjà reçus dataient d'une commande passée l'année dernière et qui n'avait pas été distribuée. Un recensement a été fait par sites des besoins et 160 casques vont

être distribués en plus cette semaine.

Confirmation de Ph Romont d'un sujet déjà traité : les chefs de service ne peuvent stigmatiser les agents en télétravail en leur demandant un rapport du travail effectué.

Intervention par rapport à l'HMI nationale demandé par les Organisations Syndicales : un refus de la DGFIP pour que les agents accèdent à l'HMI sur You Tube de leur poste de travail. A la DRFIP, nous n'avons pas eu de réponse à notre demande.

Nous espérons que les chefs de service ne refuseront pas aux agents cette HMI si ils se branchent sur leur téléphone, leur tablette ou leur ordinateur personnel.

La communication du chef de bureau RH1A date d'hier soir : l'HMI pourra normalement se tenir si les agents y accèdent sur leurs appareils personnels.

Prochaine réunion : mercredi 14 avril à 10h